

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN
MINIBUS A LA COMMUNE DE VOUZAN**

Direction Ressources - Secrétariat des
assemblées
N° 2021-D- 88

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président,
- VU, l'arrêté n°32 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention passée avec la commune de Vouzan, pour la mise à disposition à titre gratuit d'un minibus immatriculé AG554WC de GrandAngoulême, afin de transporter des administrés vers le centre de vaccination de Lunesse.

Article 2 – La convention prévoit notamment que la mise à disposition est consentie le mardi 16 mars 2021, de 10h30 à 17h.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services de la communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 18 mars 2021

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,

Le **19/03/2021**

Publié ou notifié,

Le **19/03/2021**